

N/REF : 5/11/2025 11H22 C:264687 I:31635
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Mercredi 05/11/2025 a 11H22

AGENCE MATRAY

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

V/REF.IMM. 13038
IMMEUBLE : LE COTTAGE
1, RUE DU MONASTERE
2, RUE DU BREUIL
38450 VIF

St Martin-H, le 13 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 MONASTERE VIF
LE COTTAGE PARC - BAT 4
M HERNANDEZ 06 16 85 05 06

MOTIF : INTERVENIR POUR REMONTEES D EAUX DANS SES TOILETTES LORSQUE LES
AUTRES COPROPRIETAIRES TIRENT LA CHASSE D EAU

Donneur d'ordre : M. M. MATRAY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 06/11/2025 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
A NOTRE ARRIVÉ LES TOILETTES N'ETAIENT PAS BOUCHÉS
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 13/11/25 a 15H32 _ Envo i CR-AB
AS LCOMPTER Email envoyé le 07/11/25 a 10H33 M. J.C MATRAY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	54,62	54,62
TOTAL H.T.				54,62
T.V.A. a 10,00%				5,46
TOTAL T.T.C.En EURO				60,08

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN